

Relevé des débats

Nombre de personnes présentes : 120 personnes

- Les habitants de Vésegnin ont l'immense regret de constater que trois tracés sont visibles sur le plan de zonage pour le raccordement RD35/RD1005. Ils demandent à ce que ce raccordement se fasse par voie souterraine qui passerait par Chevry. Ils ajoutent également qu'une étude d'impact a été réalisée par l'agglomération et qu'il faudrait qu'elle soit conforme aux enjeux environnementaux définis par la loi. Le projet du PLUiH affiche la nécessité de préserver les corridors écologiques, protéger les espaces naturels et boisés et préserver le bâti remarquable. Les projets de mobilité évoquent également l'échangeur de Versoix comme une opportunité pour contourner le trafic. La Suisse travaille également sur le passage de l'autoroute en 2x3 voies qui devrait améliorer le trafic notamment au niveau de la douane de Ferney-Voltaire. Les habitants se demandent s'il est nécessaire d'envisager un projet de contournement supplémentaire compte-tenu des projets à venir. Ils demandent également si la nature doit encore être tributaire d'un tel aménagement routier et indiquent que cette solution n'est pas bonne pour tous. Les habitants de Vésegnin exposent avoir contribué aux projets de l'agglomération notamment en acceptant les lignes aériennes à haute tension. Ils demandent à pouvoir profiter de la nature et des possibilités de promenade et de concentrer l'effort sur le développement des transports en commun et des modes doux. Les habitants mentionnent que les projets prévus par l'agglomération en termes de transports en communs sont de bonne qualité.

Réponses : Ce projet de raccordement est inscrit dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) validé par les élus en décembre 2018, il doit donc être inscrit dans le zonage du PLUiH. Il s'agit de réservation sur le plan de zonage en zones inconstructibles. L'intention est d'éviter que ces secteurs soient construits afin d'anticiper l'avenir. Le projet n'exclut pas que le raccordement se fasse en souterrain et que des protections sonores soient mises en place. Une étude d'impact a bien été menée pour évaluer les incidences sur les milieux et des mesures pourront être mises en place pour réduire les nuisances. Il est important de noter que 65% des déplacements dans le Pays de Gex sont internes. Il est donc primordial de trouver une solution afin de les améliorer. L'investissement mis dans les transports en communs représentait une somme de 2 500 000 euros, ce budget est passé à 5 millions d'euros entre 2016 et 2018. Le travail de l'agglomération consiste notamment à créer une liaison entre Maconnex et Divonne-les-Bains, et une liaison Gex-Divonne-les-Bains jusqu'à Nyon et de

prévoir un maillage des transports en commun sur tout le territoire. Les premières études concernent le transport structurant entre Saint-Genis-Pouilly et Meyrin.

- Nous avons bien indiqué que les projets de transport en commun sont de bonne qualité, mais nous voulons des pistes cyclables et non des autoroutes.

Réponses : Le tracé inscrit vise à préserver. Il est nécessaire de mener des études complémentaires pour déterminer le tracé et que le Département de l'Ain trouve les moyens financiers pour réaliser ce projet. Cette route risque de ne pas voir le jour avant de nombreuses années. Nous parlons de l'échangeur de Versoix, mais ce projet nécessite que le territoire Suisse nous associe au projet afin de déterminer où il pourrait déboucher sur le Pays de Gex. Vous indiquez que nous ne prenons pas en compte les générations futures, alors que le postulat du PLUiH est de définir un urbanisme raisonné sur le territoire. Les élus du Conseil Communautaire ont fait le choix d'avoir un positionnement visant à réduire les constructions et les surfaces constructibles car le territoire ne peut plus connaître la croissance qu'il a connu jusqu'à aujourd'hui. Les axes sont saturés, les équipements ne suivent pas. En ce qui concerne les pistes cyclables, des réservations sont indiquées sur les plans de zonage.

- Il faudrait que le raccordement passe sous Chevy afin de créer un barreau raccordé à la Suisse. Ce barreau avait été voté à une époque. Si cette route ne sera pas financée et réalisée par le département, pourquoi l'inscrire dans les projets d'aménagement du territoire ?

Réponses : Nous ne faisons qu'immobiliser les terrains sur toutes les communes concernées par des projets routiers afin de prévoir l'avenir, il est nécessaire d'inscrire ces tracés dans le PLUiH.

- Il est important de signaler que les tracés projetés privent la commune de Prévessin-Moëns des installations sportives et s'implantent sur les crèches qui se créent actuellement. Comment pouvons-nous élever les nouvelles générations sans ces infrastructures ? Aussi, il n'y a pas de trottoirs sur la commune, les élèves ne peuvent pas aller à l'école en toute sécurité.

Réponses : Les trottoirs sont de la compétence de la commune.

- Comment allez-vous gérer les pertes financières des habitations actuellement présentes sur ce tracé ? Le fait de les passer en zones inconstructibles va faire baisser leurs valeurs. Avez-vous des chiffres concernant la réduction de cette valeur ? Est-ce que l'agglomération prévoit une indemnisation des propriétaires ?

Réponses : Des propriétaires vont perdre la constructibilité de leurs terrains sur l'ensemble du Pays de Gex. L'objectif politique de réduction des surfaces constructibles se traduit par le déclassement de zones vers un zonage naturel ou agricole. Le droit de l'urbanisme n'est pas un droit acquis, il change constamment. Le tracé peut avoir un impact sur la valeur financière des propriétés mais nous ne sommes pas en mesure de connaître cette baisse et l'agglomération ne compensera pas cette perte.

- Que faites-vous des maisons classées patrimoniales sur ce tracé ? Mon habitation est sur ce tracé, va-t-elle être rasée ?

Réponses : La largeur des tracés est de 300 m. Ce que nous pouvons conclure ce soir c'est que vous ne voulez pas de cette route. Nous avons mis en application la demande du conseil communautaire. Vous pourrez émettre vos remarques auprès du commissaire enquêteur lors de l'enquête publique qui

devrait se dérouler à partir de septembre 2019. Vous pouvez également faire un recours lorsque le PLUiH sera approuvé.

- ➔ Deux questions concernant le sud gessien : Une liaison en transport en commun jusqu'à Peron était envisagée, est-elle toujours d'actualité ? Vous avez parlé de 30 millions d'euros pour le passage sous voie de Porte de France, avez-vous envisagé un transport par câble ?

Réponses : La liaison en direction de Peron est toujours d'actualité. La ligne T va jusqu'à Challex avec un P+R sur la commune. Il est prévu d'étudier l'extension de cette ligne jusqu'à Peron. Il faut noter qu'un tramway coûte environ 40 millions d'euros et un Bus à Haut Niveau de Service (BNHS) représente un investissement d'environ 15 millions d'euros.

- ➔ J'ai lu dans le magazine de l'intercommunalité reçu ce jour que le PLUiH préservait les zones naturelles. Or le tracé au niveau de Vésegnin traverse une zone naturelle classée en espace boisé classé, ce qui va à l'encontre des objectifs du PLUiH.

Réponses : L'objectif est de travailler sur un document de planification dont l'intention est de faire des réservations afin de maintenir ces espaces inconstructibles où potentiellement une nouvelle voie pourrait se créer. Les engagements sont de faire des études complémentaires. Ce sont des études longues à mener avec les partenaires. Les espaces naturels ne seront pas impactés dans ce PLUiH.

- ➔ Les espaces naturels seront touchés demain. Pouvez-vous nous montrer les tracés et où ils aboutiront ?

Réponses : Les documents de travail ne sont pas des documents diffusés. Les plans de zonage sont consultables après l'arrêt prévu fin mars 2019.

- ➔ Des études avaient été faites pour passer sur Ornex et Ferney-Voltaire et des constructions ont été réalisées dans ces zones. Vous reportez maintenant le projet routier sur Prévessin-Moëns.
- ➔ Concernant l'approvisionnement en eau, nous attendons 12 000 logements et 20 000 habitants supplémentaires sur le territoire. Comment prévoyez-vous de répondre aux besoins des habitants ? Aussi, un projet de commercialisation de l'eau de Divonne-les-Bains est en cours, est-ce un projet pertinent compte-tenu des problématiques de la ressource en eau et de l'environnement ? Il y a également sept golfs sur le territoire qui consomment la ressource en eau.

Réponses : Concernant la ressource en eau, nous avons fixé les chiffres de 12 000 logements, 20 000 habitants sur la base d'étude faites avec la régie des eaux gessienne, elle sera suffisante pour remplir cet objectif. Nous mettons en place un schéma directeur et faisons des études sur l'approvisionnement en eau. Le raisonnement est en adéquation avec la ressource en eau potable.

- ➔ Il existe sept golfs et il faudrait fermer celui de Mijoux afin de limiter la consommation d'eau.
- ➔ Une étude faite en 2012 montre que le raccordement routier n'améliorera pas la circulation routière entre Cessy et Prévessin. De plus, à l'échelle du Grand Genève existe un plan climat environnemental et le PLUiH n'évoque rien sur ce sujet et son intégration dans le document d'urbanisme. Aussi, vous prévoyez une augmentation de 25% de logements sociaux sur Ferney-Voltaire alors que nous constatons des quartiers 100% logements sociaux. Enfin, comment prévoyez-vous de gérer les nuisances liées à l'aéroport ?

Réponses : Nous portons également un plan climat air énergie territorial (PCAET) qui comprend une déclinaison du label territoire à énergie positive (TEPOS) que l'agglomération a obtenu. Ce plan climat comporte toute une série de mesures en faveur du climat et de la transition énergétique. Ce PCAET est en cours de réalisation. Des actions pourront être inscrites par la suite dans le document d'urbanisme avec des règles adaptées, mais nous ne pouvons pas attendre qu'il soit terminé pour planifier l'avenir de notre territoire et maîtriser le développement démographique. En ce qui concerne l'aéroport, nous avons classé en zone d'activité tout le secteur impacté par l'aéroport. Pour le logement social, les salariés en euros ne peuvent pas se loger aujourd'hui. Les demandes en logements sociaux atteignent aujourd'hui 3040 demandes en attente et nous ne pouvons attribuer que 500 logements par année. Il est nécessaire de continuer l'effort et de créer du logement social mais aussi de travailler sur une mixité en créant du logement intermédiaire qui est 15% à 20% moins élevé que le logement privé, ainsi que du logement abordable. Il ne s'agit pas de créer des opérations avec 100% de logement social mais d'introduire la mixité dans les opérations.

- J'ai vu sur internet que l'ADEME organise un cycle de conférences sur l'Île de France autour de l'approche systémique. L'approche est globale à l'inverse d'une démarche par silos. Dans votre approche vous ne parlez pas du climat et d'intentions pour verdir les villes et favoriser la mobilité douce. L'usage du véhicule individuel est bientôt dépassé, les personnes se déplaceront toutes à vélo demain. Je pense qu'avec votre projet vous appartenez au passé et vous n'avez pas de vision pour le futur.

Réponses : Nous ne partageons pas votre analyse, effectivement la présentation aujourd'hui est thématique car nous ne pouvons pas présenter toute la complexité de la démarche en une réunion. Des réunions publiques ont eu lieu sur le PADD. L'approche est intégrée et systémique, elle traite du développement économique, démographique, de mobilité et d'environnement. Auparavant nous assistions à un développement aléatoire, majoritairement le long des axes de circulations, sans prise en compte des risques et de la ressource en eau. Beaucoup d'espaces ont été imperméabilisés. Le territoire a besoin de développer les constructions à proximité des transports performants et mieux le mailler en mobilité douce. Ces projets nécessitent des investissements importants. Le projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) prévoit un bus toutes les 6 à 10 minutes en heure de pointe. Nous avons inscrits des projets pour réaliser des pistes cyclables.

- Pourquoi vous ne parlez pas du traitement des pesticides et du maintien des terres arables ? Il est important de rendre les territoires résilients. Nous ne pouvons pas l'être en prévoyant la construction de nouvelles routes.

Réponses : Notre ambition est de rendre 300 hectares à l'agriculture et la nature. Le règlement prévoit également le traitement des eaux à la parcelle pour éviter les inondations et favoriser l'infiltration. Il mentionne également des coefficients de biotope à respecter par opération, avec des taux différents suivant les secteurs afin de protéger des espaces végétalisés supports de biodiversité présents aussi en milieu urbanisé. Le PLUiH a de véritables ambitions en faveur de la nature et de la biodiversité, la volonté est de créer un territoire résilient, comprenant un équilibre entre développement économique et préservation des ressources. Le débat se focalise sur la route alors que d'autres projets sont traités dans ce document d'urbanisme. Au niveau de l'ADEME, le Pays de Gex est cité en exemple sur les démarches environnementale et énergétique. L'agglomération a mis en place une plateforme de rénovation énergétique des bâtiments et le territoire a été reconnu comme un territoire avancé à l'échelle de la Région. Un projet de l'intercommunalité est de développer un réseau de chaleur afin

d'utiliser l'énergie du CERN produite sur Ferney-Voltaire et Prévessin-Moëns pour chauffer tout un quartier.

- Il s'agit d'une réunion d'information et non d'un débat. Le projet va être arrêté dans 15 jours par l'agglomération. Les habitants ont beaucoup attendu avant de voir réserver des terrains pour que les projets de bus puissent voir le jour, il est important de les réserver même si les projets ne se font pas tout de suite. Le projet de SCoT présenté le 7 février 2019, fait état d'une évaluation environnementale avec une analyse des incidences positives et négatives des différents projets. De nouvelles activités peuvent peser sur la ressource en eau, comme le projet d'usine d'embouteillage de l'eau. D'autres pèsent sur l'environnement comme le développement de zones commerciales qui profitent aux suisses et qui entraînent une imperméabilisation conséquente des sols. Vous indiquez rendre 300 hectares constructibles à la nature et à l'agriculture afin de les préserver, nous attendons de voir ces secteurs. Vous faites des efforts pour augmenter les pistes cyclables mais vous augmentez les surfaces commerciales. Dans ce cadre, peut-on dire que le PLUiH préserve l'environnement ? Nous ne sommes pas sur un bilan positif.

Réponses : Concernant les projets commerciaux, les élus avaient travaillé sur une stratégie de développement des zones d'activité en identifiant trois secteurs où prioriser le développement économique : la Poterie à Ferney-Voltaire, Val Thoiry, et la zone de Carrefour Segny. L'agglomération s'est opposée au projet OPEN sur Saint-Genis-Pouilly par voie de délibération du conseil communautaire. Mais la CNAC n'a pas tenu compte de cet avis et a validé le projet. Nous avons donc été contraints de l'inscrire dans le document d'urbanisme. Les communes peuvent faire le choix de porter des projets. Il est important que les communes et l'intercommunalité conçoivent l'aménagement du territoire conjointement. Le développement économique des zones d'activité est dépendant de la consommation suisse. Le projet OPEN aura des conséquences sur le territoire : augmentation et saturation du trafic, incidence sur l'environnement.

- Vous évoquez des bons projets de pistes cyclables, mais que prévoyez-vous pour que les vélos puissent se garer devant les habitations ? Il y a une modification du PLU de Ferney-Voltaire qui a permis de réduire la taille du stationnement vélo, c'est un problème.

Réponses : La modification a été faite afin d'adapter la dimension des parkings vélos à la réalité des besoins. Ce sera ensuite au promoteur de les réaliser. Le PLUiH comprendra les mêmes règles car on assiste à une sous-utilisation de ces espaces. La volonté est de créer des parkings vélo fermés.

- Il est aberrant de voir l'agrandissement des centres commerciaux existants. La zone de Carrefour Segny est déjà de taille conséquente et on sait qu'elle va s'agrandir au détriment de certains commerces locaux et de proximité qui ferment dans les bourgs. En ce qui concerne la santé, le projet politique prévoit l'accueil de 20 000 habitants et l'agglomération avait signé avec l'Agence Régionale pour la Santé (ARS) un contrat comprenant la création de maisons de santé. Aujourd'hui la sécurité des gessiens n'est plus assurée. Un témoignage d'un pompier indique que cela devient compliqué d'assurer le service en raison des embouteillages pour rejoindre Saint-Julien et Annecy et que seules les urgences vitales justifient un transport sur Genève. La population souhaite un hôpital, j'ai entendu dire que c'est une utopie d'imaginer sa réalisation mais il s'avère primordial si la sécurité des personnes est engagée.

Réponses : La question du commerce de proximité est une vraie problématique, nous constatons les difficultés du maintien des petits commerces dans les centralités. Dans le SCoT, tout un volet traite du

commerce de proximité et de la volonté de le maintenir en centralité. On assiste également à des changements dans les modes de consommation avec le constat d'une multiplication des commandes sur internet qui ont des incidences sur le commerce de proximité.

En ce qui concerne la santé, l'ARS est compétente pour créer les hôpitaux. L'État n'a plus les moyens de financer la création d'hôpitaux au niveau national. L'agence a rattaché le territoire du Pays de Gex à celui d'Annecy, nous pouvons pourtant prétendre à la création d'un hôpital car le seuil de population minimal est de 100 000 habitants. Les urgences sont gérées au mieux avec les moyens dont nous disposons aujourd'hui. Aujourd'hui, le territoire assiste à une désertification médicale et l'agglomération travaille pour accueillir des généralistes par des aides financières couplées à celles du Département. Le coût élevé de la vie rend difficile leur installation. L'agglomération a travaillé sur un centre médical avancé afin de gérer les premières urgences. Les internes en stage sur le Pays de Gex sont subventionnés pour rester sur le territoire.

- S'ajoute à cela l'effet frontière, les embouteillages s'ajoutent à la problématique du manque de médecins. Il faudrait engager un rapport de force afin d'obtenir un hôpital.

Réponses : Nous travaillons actuellement sur l'ouverture des hôpitaux sur Genève afin d'accueillir les habitants du Pays de Gex. Ce sont des discussions compliquées, notamment avec la sécurité sociale, mais le montant des soins est similaire. Les besoins de la population sont bien identifiés par toutes les structures dont l'ARS, mais la problématique est économique.

- Nous nous plaignons de ne pas avoir assez de médecins mais nous n'avons également pas assez de fonctionnaires. Nous réclamons une prime de vie chère pour ces professions. Aussi, sur les problématiques environnementales, nous pourrions récupérer les eaux grises comme en Allemagne. Pourquoi ne pas inciter cette politique ? Concernant les pistes cyclables, nous n'entendons plus parler du projet sur Saint-Genis-Pouilly. En ce qui concerne le sud gessien, les petits villages auront peu de permis de construire accordés. On assiste à des divisions parcellaires pour des projets familiaux ou de vente, comment allez-vous faire quand les quotas seront atteints ? Dans le sud gessien, certains trouvent que le projet OPEN n'est pas un mauvais projet, si on exclut le fait qu'il se réalise sur une zone humide.

Réponses : Au sujet des pistes cyclables, un projet consiste à réemployer la voie de chemin de fer du piémont. Concernant les droits à bâtir, toutes les communes auront moins de droits qu'aujourd'hui. Les taux de croissances annuels prévisionnels seront de 1.9% alors que jusqu'à présent les taux étaient de 4 à 6%. Nous allons veiller à tenir cet objectif, mais si nous avons mal anticipé l'évolution de certains secteurs nous prévoyons des ajustements. De même, si des communes se retrouvent avec des difficultés à remplir leurs écoles, nous avons prévu des dispositions pour intervenir. En ce qui concerne les fonctionnaires et les personnes travaillant sur le territoire, la volonté est de mettre en place une mixité dans l'offre de logement. Une convention avec la SNI a été signée afin de produire 1000 logements intermédiaires par an. Il s'agit d'un logement 15 à 20% moins cher que le logement privé. Pour les enseignants, une commission attribue des logements tous les ans.

- Concernant le projet d'usine d'embouteillage de l'eau, on assiste aujourd'hui à une pénurie de la ressource en eau et l'usine prévoit sa commercialisation. Sur un territoire qui se veut résilient, est-ce pertinent de construire un projet qui augmentera le trafic routier avec des camions. Quel est le positionnement des élus et de l'intercommunalité sur ce projet ?

Réponses : L'eau minérale et thermale de Divonne-les-Bains est classée par arrêté ministériel. Elle ne peut pas être utilisée afin d'alimenter le réseau d'eau potable. Il s'agit d'un projet porté par la commune de Divonne-les-Bains avec des risques financiers et des bénéfices possibles.

➔ Pourquoi avoir déclassé le terrain constructible sur le secteur des Drasses sur Saint-Genis-Pouilly ?

Réponses : Nous avons proposé de déclasser ce terrain pour plusieurs raisons. Tout d'abord, le site est exposé au bruit. Le CERN a produit une carte du bruit montrant que ce terrain est affecté, ce qui rend le développement de l'habitat non pertinent. Ensuite, l'objectif est de réduire les surfaces constructibles et de maîtriser l'urbanisation. Les constructions s'arrêteront aux limites de l'urbanisation actuelle, après le projet de Porte de France. Concernant le projet du tramway, l'agglomération s'est tournée vers un projet de transport structurant avec un équipement multimodal. La commune de Saint-Genis-Pouilly souhaitait un tramway, mais son coût est de 40 millions d'euros. L'État de Genève ne subventionnera pas l'équipement. L'intercommunalité n'a pas les moyens de porter ce projet et se tourne donc vers un BHNS. Les discussions actuelles portent sur un raccordement jusqu'à Blandonnet. Nous pourrions postuler à un nouveau financement du projet de tramway pour 2026-2027. Il a donc été décidé de développer un projet d'équipement structurant comprenant un P+R de plus de 500 places et une plateforme d'échange pour les transports en commun. Nous espérons qu'il puisse voir le jour en 2021 afin de répondre aux attentes.

➔ Les suisses ne souhaitent pas financer le projet de Porte de France mais celui de l'échangeur de Versoix. Il faudrait leur demander d'abandonner celui de Versoix et mettre le financement sur Porte de France.

Réponses : Ces décisions ne sont pas de notre ressort. Le projet de l'échangeur de Versoix est un projet comprenant des plans détaillés, mais il est dépendant du passage de la Rade et le projet de la Rade est loin de faire l'unanimité.